L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 25 JUIN 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande à louer—Pour la campagne, moyennant un prix raisonnable pour deux ou trois mois, davantage peut être, un bon cheval de famille pour voiture, doux et sans défaut, que pourrait conduire une dame. On prendra le plus grand soin du cheval. S'adresser par lettres, avec renseignements quant au prix, etc., à A. B., Letter Box G., N. O. Post office.
21 juin—

A LOUER.

A louer—Coin Ste Anne et Royale, magasin et premier, s'adresser à Mangin.
19juin—1 sem

A VENDRE.

A vendre, pour cause de départ du propriétaire, la très ancienne confiserie Muntz, au coin des rues du Canal et Carondelet, avec les installations en totalité ou en partie et un bail de quatre années. S'adresser sur les lieux. 21 juin—

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 170 rue Canal.
14juin—2sem.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. V. Charpantier vs. Henderson McCray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,922—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Miliaudon, Anne, De Armas et Lower Line, désigné comme lot vingt-deux dans l'îlet numéro trente-deux. Le dit lot numéro vingt-deux mesure trente pieds de face à la rue Anne et forme l'encoignure des rues Anne et Miliaudon sur une profondeur de cent cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18juin—18,25—2 9 16 20juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carondelet Canal and Navigation Company vs. Otto Touché.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le quart nord-ouest de la section dix dans le township douze sud, rang onze est, district sud-est est du fleuve Louisiane, commençant à soixante pieds des bords du Bayou St-Jean étant l'arrière en la partie du fond de la propriété acquise par Otto Touché de Joseph R. Bres, pardevant A. A. Ker, notaire, le 23 février 1884, et plus amplement décrite sur un plan fait par H. Grandjean, ingénieur civil, le 9 et 10 janvier 1884, une copie du dit plan est annexée et fait partie du dit acte de vente par devant Ker, notaire, en date du 17 janvier 1884.

Aussi, tous les droits, titres et intérêts du dit Touché à cette partie ou portion de la propriété ci-dessus décrite sur le dit plan à savoir: Toute la façade ou la dite propriété sur le dit Bayou St-Jean de la profondeur de soixante pieds mesurée des bords du dit Bayou, [illegible] plan, quatre acres et soixante-dix centièmes d'acre.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juin—18 25 juil 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Adrien Bonett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en relèvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Moreau ou Chartres, Casacalvo ou Royale et la Paix, le dit lot mesure dix-[illegible] pieds, huit pouces de face à la rue Esplanade sur une profondeur de [illegible] pieds.

Ensemble avec les quarante-deux actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Les bâtisses et améliorations sur le dit lot comprennent une maison en [illegible] avec façade [illegible] No 57 rue de l'Esplanade, dépendances, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur, savoir: la somme de deux cent dix dollars avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1882 jusqu'à paiement, en outre une somme de cinq cent quatre dollars, montant de contributions des [illegible] avec 8 pour cent [illegible] quatre dollars à partir du 1er décembre 1882 [illegible] pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1882, [illegible] pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1883, 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1884, 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1885 et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1886. L'acquéreur assumera [illegible] tant dû sur les actions [illegible] cent soixante-[illegible] hypothèque spécialement pour garantir la dette ci-dessus, [illegible] toutes les obligations de la dite quarante-deux actions. La balance, s'il y en a, une sur le prix de l'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mai—24 31—juin 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le contenu d'un restaurant de première classe

[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,094—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 2 juillet 1887, aux heures ci-dessous indiquées, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° A 10 heures A. M., à mon entrepôt No 201 rue de Chartres—

Tout le contenu d'un restaurant comprenant un lot de meubles fins, vaisselles, verres, serviettes, chandeliers, effets mobiliers, etc.

2° A 2 heures P. M., au No 134 rue du Canal—

Un [illegible] Mosler et un lot complet d'ustensiles de cuisine.

Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22 25 29 juillet 2

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Vve M. E. Gaines contre Adolphe Bertrand Claverie et [illegible] Bertrand Claverie, femme et Bertrand Claverie mari.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No —. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 5 juillet 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
25 juin—25 30—juil 5

Thomy Lafon contre Mme G. Carleton.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9,387—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 25 juin 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
14 juin—14 21 25

Mme Emeline Holerer, femme de John Wilhelm vs. Hoss D. Davison.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—Nos. 12,717, 12,718 et 12,719—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 407 rue Decatur, 3me district, le SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le contenu de la pharmacie consistant en médecines, flottons, comptoir, étagères, balances, poids, etc., etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15juin—15 19 25

Félix J. Dreyfous contre Eliza ou Elise Ximenes.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No. 9,387.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 29 juin 1887, à 11 heures a. m. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
18 juin—18 25 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 10 actions du fonds-capital de la Mechanics' & Traders' Insurance Co., vitrières, miroirs, et tous les meubles de maison de valeur.

Dans l'affaire de la succession de Mme Ann Saron, veuve d'un premier mariage de Félix Saron et femme divorcée d'un second mariage de James Heany.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,557—En vertu d'un ordre de vente, daté le 22 juin 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 5 juillet 1887, aux heures ci-dessous indiquées, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1°. A midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez.

Dix (10) actions du fonds-capital de la Mechanics' & Traders' Insurance Company.

2° A 1 heure P. M., au local No 226 rue Baronne—

Tout le contenu du dit magasin et local, consistant, au rez-de-chaussée, en comptoirs, vitrières, étagères, installations, boîtes à cheveux et leur contenu, un grand miroir, etc.; et aux étages supérieurs, un grand assortiment de meubles de maison, etc.—le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—24 29 juil 2 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles. Meubles. Meubles.

David Glover vs Rudolph Geibermann

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 12,638—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le MARDI, 28 juin 1887, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres:

Un lot assorti de meubles de maison, comprenant un ameublement de salon de valeur, bibliothèque, petite chapeaux, réfrigérateur, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 juin—17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil du moulin à riz de valeur connu sous le nom de American Rice Mill, du No 141 au No 149 de la rue South Peters, droit d'occupation, comptes courants, etc.

Edmond Marchesseau vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,812—Division D—En vertu d'un ordre de vente daté du 21 juin 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 5 juillet 1887, à 11 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Sur les lieux du No 141 au No 149 de la rue South Peters—

Tout le contenu des dits lieux connus sous le nom de "American Rice Mill" et consistant en 2 bouilloires, une machine, une pompe "donkey" avec pompe, [illegible] 4 paires pompes décrasseurs avec poulies, courroies et accessoires complets, 2 paires de pierres avec courroies (gearing) et accessoires, 1 brosse avec courroie et gearing, 8 [illegible] et 4 jets ascenseurs, 5 shakers, 2 [illegible] (dust fans) et 3 petits éventails à succion, 7 screens, une de couche, poulies, courroies, etc., [illegible], shakers et screens, etc., et autres propriété et installations, etc., appartenant à un moulin à riz de première qualité.

Aussi, une pompe à gaz, arbres de couche, courroies, poulies, etc.

300 sacs (plus ou moins) ofial, son, screenings, etc.

150 barils vides (plus ou moins) rice polisher, etc.

1 lot fil de fer et fil de fer recouvert de draps, balances et trucks et divers autres objets, etc., le tout selon inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Aussi un lot de meubles de bureau, etc.

2. Le droit d'occupation des lieux du No 141 au No 149 de la rue South Peters, expirant le 30 septembre 1887, et le droit d'occupation des lieux des Nos 145 à [illegible] South Peters expirant le 31 [illegible] 1887.

3. Aussi les comptes suivants, etc.

Russell & Co., compte courant $75 50.

Une action de la compagnie d'assurances [illegible] trois paiements s'élevant à $80 ont été faits.

Billet de A. [illegible] P. A. Villavaso du 11/14 mars 1886 avec 8 pour cent d'intérêt après maturité pour la somme de $481 83.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 juin—23 25—2 5 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philip Thompson vs. Delia F. Finney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,200—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 13 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Chippewa, [illegible] et [illegible]; [illegible] plan fait par Edgar Pilié, [illegible] 1882, et mesurant [illegible] l'Avenue de la Louisiane [illegible] cent vingt pieds [illegible] et forme l'encoignure de la rue Chippewa et de l'Avenue de la Louisiane, [illegible].

[illegible] Mme Finnegan [illegible] par devant James Fahey, notaire, en date du 30 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 juin—11 18 25 juil 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joaquim Infante Rossell vs. Mme Celestine Chastant, veuve du Dr C. C. Turpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 juin—22 29 juil 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée formant le coin sud-ouest des rues St Charles et Première.

Mme P. I. Adams, veuve, etc., vs. J. O. Bartels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,173—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 233, et mesurant cent [illegible], dans l'îlet borné par les rues St Charles, Première, Carondelet et Deuxième, et désigné d'après le plan numéro 14 d'après un plan dressé par F. Gottheil, le 15 mai 1850, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville, le dit lot ci-dessus a une mesure américaine, vingt-six pieds deux pouces quatre lignes de face à la dite rue St Charles, sur une profondeur et façade sur la rue Première de cent vingt pieds, formant le coin des rues St Charles et Première.

Acquis par le défendeur par un achat de Victor Lotorey, d'après un acte passé pardevant E. Saunders, notaire, le 24 mai 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Une somme suffisante comptant pour payer la réclamation du plaignant à environ deux mille deux cent cinquante piastres ($2250) avec intérêt à 8 pour cent par an du 24 mai 1886 jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 sur le montant du dit principal et intérêt pour honoraires d'avocat, les frais et charges des procédures et vente et les taxes dues sur la dite propriété.

2° La balance restante, jusqu'au montant de son enchère, à paiement d'un billet à ordre de deux mille deux cent cinquante piastres ($2250), [illegible] par le défendeur à son propre ordre et endossé par lui, daté le 24 mars 1886, et payable deux ans après date à la Banque des Citoyens de la Louisiane, et maintenant le dit billet portant intérêt de 8 0/0 par an à partir de sa date jusqu'à paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la propriété ci-dessus et conformément à la réclamation du plaignant. L'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., de l'acte primitif passé pardevant E. D. Saunders, notaire, le 24 mars 1886.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 mai—31—juin 7 14 21 25—juil 2

MASTER'S SALE

John A. Morris vs. M. et Mme P. E. Bruintour.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ÉTATS-Unis pour le District Est de la Louisiane. No 11,563—Chancellerie—En vertu et conformément à un jugement rendu le 13 mai 1887 à moi, soussigné, Special Master, je procéderai à la vente à l'encan, au pied de l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, en cette ville, SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, Chartres et St-Louis, mesurant, au pied français, 60 pieds de face à la dite rue Royale sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, la dite propriété étant bornée sur le côté vers la rue St-Louis, par la propriété anciennement connue comme l'Hôtel St-Louis et maintenant Hôtel Royal, laquelle dite propriété appartient à la Nores, par acte passé pardevant Omer Villeré, notaire le 1 mai 1882.

Conditions—Comptant sur les lieux.
E. SABOURIN, Special Master.
31mai—31 juin 8 15 22 29 juil 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA MAISON FORESTIER, Au coin des rues Esplanade et White.

Succession de Mme A. L. Gabici, épouse de E. Forestier.

No 14,824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur,—Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mars 1887, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passage, privilèges, etc., y appartenant, située dans le 3ème district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Lepage, White, Septième et Washington, mesurant 182 pieds 4 pouces et 5 lignes de façade rue Esplanade, 283 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et de façade rue White, 173 pieds 1 ligne à l'arrière faisant face à la rue Lepage et 310 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de la rue Septième et se composant des terrains de 3 à 14 inclusivement, d'après un plan de E. Pilié, daté du 26 mars 1881, et annexé à un acte de vente du 20 mai 1881 pardevant E. Grima, notaire.

Les améliorations comprennent la résidence élégante qui s'y trouve, connue comme la demeure de M. Forestier.

Conditions—1/4 ou plus comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de la présente année, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, qui seront garantis par hypothèque. Les améliorations seront assurées contre la perte par l'incendie, pas moins que le montant dû sur les dits billets, et la police transférée au vendeur ou aux futurs détenteurs des billets.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Guyol, notaire. Dix pour cent sont déposés au moment de l'adjudication.
24mai—24 28 juin 4 11 18 25

Propriété de résidence de choix.

Résidence en bois, confortable, à deux étages, coin de l'Avenue St-Charles et de la rue Quatrième.

Succession de John H. Kennard.

No 21,099—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. P. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 30 mai 1887, il sera vendu à l'encan:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Quatrième, Carondelet et Troisième, désignés comme les Nos. 11 et 12 conformément à un plan de C. A. Hedin, en date du 6 avril 1849. Le lot No. 11 forme l'encoignure des rues St Charles et Quatrième et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Quatrième. Le lot No. 12 touche au lot ci-dessus et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une grande et attrayante résidence en bois à deux étages, connue comme No 141 rue St Charles, contenant [illegible] salons, bibliothèque, salle à manger, cabinet, lieux d'aisance, cuisine, etc., [illegible] de splendides chambres à coucher bien aérées, chambres à bains, etc.; sur le premier étage, et dépendances, citerne, etc.; [illegible] beaux quartiers [illegible]. Mme Jesse K. Bell, A. C. Hutchinson, A. D. Rouse et autres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste en versements égaux, à un ou deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur, ensemble avec les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent comptant au moment de la vente.
31 mai—31—juin 4 11 18 25—juillet 2

Propriété Actions, Comptes à recevoir, etc.

Succession de George S. Boyes.

No 21,120—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 juin 1887, il sera vendu à l'encan:

1° La dixième indivise [illegible] [illegible]

2° La dixième [illegible] [illegible]

3° [illegible] Mechanics' & Traders' Insurance Company, [illegible] et dans une action du New Orleans Insurance Association.

4° La dixième indivise [illegible]

Conditions—Comptant. Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire.
4 juin—4 18 25—juil 2

MONITION.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,[illegible] Division [illegible] A. Glaser demandant monition.

A tous ceux que les présentes concernent:

Attendu qu'il y a eu une vente publique pour taxes le [illegible] 1886 [illegible]

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le [illegible] District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] comme lots 3, 4, 5, 6, 7 [illegible] No 475 borné par les rues Congrès, [illegible], Dauphine et Royale, [illegible] mesurant 228 pieds [illegible] à la rue Congrès [illegible] pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et connu à même propriété acquise par le dit Rufus Waples le 22 du jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Boulingny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Casacalvo, maintenant Royales, Grands Hommes, maintenant Dauphine, Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure [illegible] de face à la rue Congrès sur [illegible] pieds de profondeur entre les rues Casacalvo et Grands Hommes; le lot 7 forme l'encoignure des rues Grands Hommes et Dauphine et mesure 15 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 9[illegible] pieds de profondeur et face à la rue Grands Hommes comme le tout plus au plein est expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur d'état des taxes pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Roth, Joseph Schmidt et John Stumpf, [illegible] pour lesquelles les soumissionnaires ont payé la somme de soixante-quatre piastres, pour taxes, adjudication. Enregistré au Bureau des Hypothèques livre 124, folio 386.

Et attendu que Peter N. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Roth, Joseph Schmidt et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant comme le tout est expliqué par une copie certifiée de l'acte de vente par les dits Jacob Roth, Joseph Schmidt et John Stumpf à Peter N. Glaser, pardevant John R. Lazer, notaire, le 19 de mai de l'an 1887, les dites copie du document [illegible] à la pétition en [illegible] dans cette affaire [illegible]. Enregistré au Bureau des Conveyances livre 88, folio 56[illegible], et livre 124, folio 3[illegible].

Et attendu que Peter N. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en annonce conformément à la loi et aux actions 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connu comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'État de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessments, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes et dessus mentionnées ont été faites, ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire; ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 juin—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée dans le Premier District. Pour effectuer un partage. Mark A. Diamond vs Amélia Diamond

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,194—En vertu d'un jugement rendu le 17 mai 1887 et signé le 23 mai 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour opérer un partage, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poeyfarre, Delord, Annonciation et Foucher et désigné par le No. 47 et mesurant 25 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Poeyfarre sur une profondeur d'à peu près 124 pieds 9 pouces et 1 ligne sur le côté le plus près de la rue Annonciation et 124 48 et borné dans le fonds par une allée commune de 8 pieds de largeur sur laquelle il a une façade de 25 pieds 10 pouces.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec huit pour cent d'intérêt, garanti par hypothèque, etc., et les clauses usuelles, etc., etc.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 mai—26—juin 2, 9, 16, 23, 28.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Placement d'argent rémunérateur

—DANS L'ACHAT DE—

Propriétés des mieux situées dans le Quatrième District.

Au No 72 rue Rousseau, entre les rues Adèle et Joséphine, un joli cottage élevé de terre.

Du No 46 au No 60 rue Adèle, entre les rues Rousseau et Tchoupitoulas, maisons double.

Au coin des rues Rousseau et Adèle, un terrain vague.

Aux Nos. 40 et 42 rue St. André, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, et faisant face à la rue Adèle, une maison double.

Aux Nos. 358 et 358 1/2 rue St. Thomas, entre les rues St. André et Ste. Marie, un joli cottage.

Anna Kuotzsch et als. vs. Albert Kuotzsch et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No. 21,112.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasin, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 2 juin 1887, et signé le 8 juin 1887, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Rousseau, Adèle, Tchoupitoulas et Joséphine, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, daté du 6 avril 1887, et mesurant, au pied américain, 55 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau sur une profondeur entre lignes parallèles de 159 pieds 10 pouces.

Les améliorations portant le No 72 rue Rousseau, consistent en un élégant cottage couvert en ardoises, à distance de la rue, fondations en briques élevé de 7 pieds d'élévation, galerie avec rampe en fer, corridor, salon et 2 chambres à coucher, cuisine, dépendances attenantes avec salle à manger, cuisine et 4 chambre car[illegible] larges galeries, cabinets [illegible] 3 grandes citernes sur des fondations de briques formant caves, deux desquelles sont installés avec citernes. Le terrain est tracé en jardin, avec de nombreux arbres fruitiers en rapport, beaux orangers doux, [illegible] pêchers, grenadiers, etc., aussi beaucoup d'arbrisseaux et de fleurs. La cour de devant et l'allée latérale sont pavées en briques, et au fond de la cour il y a un poulailler. La propriété est construite de telle façon qu'à peu de frais on en pourrait faire une maison double.

2° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adèle, Tchoupitoulas, Joséphine et Rousseau, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 6 avril 1887 et mesurant au pied américain, 32 pieds 5 pouces de façade rue Adèle sur 72 pieds de profondeur et de façade rue Rousseau, formant l'angle des deux rues.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et Tchoupitoulas, désigné par la lettre C sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, le 6 avril 1887, le terrain mesure 31 pieds de façade rue Adèle sur une profondeur [illegible]

[illegible]

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible] Quatrième District [illegible]

[illegible]

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St André, Adèle, Tchoupitoulas et Rousseau, [illegible]; André et mesurant à peu près [illegible] pieds 6 pouces et 4 lignes de façade rue St André, 30 pieds 6 pouces et 2 lignes rue Adèle, sur des profondeurs de 137 pieds 9 pouces d'un côté, et 159 pieds 2 pouces de l'autre.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois à un étage, couvert en ardoises, avant 2 chambres et galerie de chaque côté avec une cuisine double à deux étages, en briques, avec 4 chambres de chaque côté, lieux et lieux d'aisance, etc., portant les Nos. 40 et 42 rue St André.

6° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues St Thomas, Ste Marie, Fulton, Chippewa, St André et Ste Marie, désigné par le No 11, mesurant au pied américain [illegible] rue St Thomas, sur une profondeur de 110 pieds.

Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois à un étage, [illegible], avant 5 chambres, [illegible], portant les Nos 358 et 358 1/2 rue St Thomas.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un et deux ans ou d'un an seulement, aussi au gré de l'acquéreur. Le partie à crédit en billets payable en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de l'achat jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses de sécurité comprises dans l'acte de vente, pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur, qui assumera également de payer les taxes de ville dues et exigibles en 1887 et au-dessous de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent du prix de la vente sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
9 juin—9 10 11 18 25—2 9 16 juil

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Karl M. Nebel vs Joseph Cazentre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,728—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Huitième, Neuvième, Chippewa et Fulton, et désignés comme les lots numéros cinq et six au plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du dixième jour de juin 1841, et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire en cette ville comme plan numéro 22 du livre de plan No 2 de Wm Christy. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-neuf pieds trois pouces de face à la rue Neuvième, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds sept pouces, et vingt-neuf pieds un pouce et demi de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er juin—1 8 15 22 29—2 juil

M. J. Larrieu et John Assel vs Ed. Lafferanderie.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 11,354—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans contre Ed. Lafferanderie je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le VENDREDI, 1er juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une charrette pour laitier à deux roues, un cheval bai, un jeu de harnais, et tout le contenu d'une laiterie, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
21juin—21 26 juil 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés Améliorées de Grande Valeur

Dans le Deuxième District.

Coin des rues Dumaine et Roman, jolie maison à double corps de logis.

No 146 rue Roman, entre Dumaine et Ste-Anne, jolie maison à double corps de logis, presque neuve

Coin des rues Dumaine et Galvez, maison élégante à double corps de logis.

No. 180 rue Prieur, entre les rues Dumaine et St-Philippe, cottage retiré de la rue.

Vente péremptoire pour clore la succession de Mme G. Mailhes.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade:

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Anne, Derbigny et Roman, désigné par la lettre A, d'après un plan dressé par A. de Armas, sous voyer de la ville, daté 30 avril 1887 lequel dit lot mesure d'après le dit plan 33 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Dumaine, sur 84 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Roman, et fait partie du lot désigné par le No 9, sur un plan particulier dressé par G. A. Casting. Les améliorations comprennent la jolie maison en bois à double corps de logis recouverte en ardoises ayant 4 chambres, cuisine avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., et connue par le numéro municipal 316 rue Dumaine.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Ste Anne et Roman, désigné par la lettre B, d'après le plan ci-dessus mentionné de A. de Armas et mesurant d'après ce dit plan 63 pieds 9 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 33 pieds 1 pouce et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une élégante maison en bois à double corps de logis recouverte en ardoises, avec 4 chambres, cuisine avant [illegible] chambres, hangar pour blanchir, citerne, lieux d'aisance, etc., connue par le numéro municipal 146 rue Roman.

3° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Roman, Galvez et Johnson, désigné par la lettre A, d'après un plan dressé le 16 mai 1887 par A. de Armas, [illegible] et mesurant [illegible] pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Galvez. Les améliorations comprennent une maison élégante à double corps de logis recouverte en ardoises avec attique contenant en tout 6 chambres, [illegible] une cuisine à deux étages contenant 2 chambres de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc., et connue par le numéro municipal 370 rue Dumaine.

4° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Prieur, Johnson et St-Philippe et faisant partie du lot No 11, d'après un plan dressé par Gruner et Castaing, le 13 janvier 1851 [illegible] pieds de face à la rue Prieur sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue, ayant 4 chambres, cuisine, lieux d'aisance, puits, citerne, etc., connue par le numéro municipal 180 rue Prieur.

Termes et conditions. Un tiers ou plus comptant, [illegible] d'un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant intérêt à 8 pour cent [illegible] à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque. [illegible] les taxes de 1887 [illegible]

Actes de vente pardevant Jules J. Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
[illegible] 11 12 18 au jour de la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs Aline Lewis et Berthe [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de [illegible], conformément à un acte passé par[illegible] [illegible] 1877, [illegible] Bureau des Transcriptions, livre 111, folio 65.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 mai—[illegible] 14 21 25 juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vaches, veaux, chevaux, wagons et meubles [illegible]

Carondelet Canal and Navigation Co. vs [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, [illegible] 1887, à [illegible] heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu comme la [illegible] et restaurant [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 juin—18 22 25 29

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 135 RUE GRAVIER.

Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs avis et p[r]és d'en donner avis au Consulat.

1er Juin 1887

Liste de publication.

Aladio [illegible]	[illegible] Nicolas
Ancey, Antoine	[illegible]
Becq[illegible]	Hennion Jean Baptiste
Bar[illegible] Baptiste (2)	Jabier Prosper
Bachoy François	Lafargue Bertin
Bar[illegible] Jean	Lemaire Gustave
Bendion Pierre	Léonard [illegible]
Bourgogne Pierre	Loubère
Chartre Lucien	Loubert Paul
Chatrot Emile Napoléon	Montemps [illegible]
Capdeville Lacorgue	Malhaian François Romain
Contrade François	Maugin Chas Ed.
Darbou Marie et Louis Dutertuan	Mangin L. Aut
Duboies Jean Baptiste	Maysonnave Pierre (2)
Demols Forneret Mme Vve	Meurdetan Prosper
	Miller Max et Mme Miller née Dutch
Dreyson Trèze	Dreyss Morel Jules César Alfred
Baptiste Nicolas Henri	Nicolas Arnoux
[illegible] Succession [illegible] tante.	Père Mlle Marie
Domas Ernest	Scellinger les époux
[illegible]	Soutou [illegible] Adolphe
Folleau Alexandre	Toussaint Marie Aline
Gauthier Paul	Tempesti
Garde Sylvain	Vergnole Michel et Mme
Gartepied Edouard	Vergnole née Garlepied
Gaucent Dominique	
Gordon Louis et Philippe	

LETTRES.

Desmarais Louis Marie	Jacquet Désiré
Delaunay[illegible] Mme	France Gaston
Fourcade Antoine	Reauit Alexandre
Bouguignon Félix	

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'État de l'État de la Louisiane.

1er octobre 1886.
Le Gérant,
P. DEPIERRE

ELKIN & CO.,

100......Rue du Canal......100

Nouvelle Importation de NATTES DE CHINE sans joint et de qualité extra.

Toiles cirées, Linoleums et Corticines

RIDEAUX

Des derniers modèles et des genres les plus nouveaux en Crête, Madras, Suisse et Nottingham,

Portières Turcoman et de Vienne,

TAPIS

Moquettes, Velours, Bruxelles et Ingrains, Rugs, Nattes, Tapisserie, etc., à prix réduits.

3 avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

Succession de Jean Pierre Saloy—No. 21,398.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 27 juin 1887, il sera vendu, à midi, à la résidence du défunt, rue de la Commune, entre les rues Napoléon et Salomon, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 juin 1887—

29 vaches laitières, plusieurs avec veaux, 1 taureau, 2 chevaux, 2 mulets, 2 charrettes, 2 charrettes à lait, 2 ditto à provisions, bidons, harnais, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

Aussi—50 têtes de volailles, 4 truies avec petits et meubles de maison.

Conditions—Comptant sur les lieux.
16 juin—16 21 26

Propriété rue St-Antoine.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 25 juin 1887, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez—

Un lot de terre, situé rue St-Antoine, entre Marais et Urquhart, mesurant 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Antoine, sur 127 pieds 11 pouces, 5 lignes de profondeur. Ensemble, les bâtisses et améliorations consistant en une bâtisse construite dans l'intérieur du terrain, contenant quatre pièces, un hangar (shop) sur la rue, auquel est adjoint un autre hangar plus long contenant une écurie, lieux d'aisance, citerne, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en billet portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date, et hypothèque.

Les taxes de l'année 1887 sont à la charge de l'acquéreur, qui en assumera le paiement en sus du prix d'adjudication. La propriété devra être maintenue assurée et la police transférée au porteur du billet. L'acheteur se conformera à toutes les clauses d'usage et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant P. O. Peyroux, notaire public.
19 juin—

Grande étable, rue de la Commune, avec quatorze lots de terre.

Succession de Jean Pierre Saloy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,398—

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 juillet 1887 il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 juillet 1887, la propriété suivante, savoir:

Quatorze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 5 et de 20 à 28, [illegible] de l'îlet No 53, borné par les rues Commune, Ulla, Napoléon et Salomon, lesquels lots sont [illegible]:

1. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Salomon et Commune—32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune sur 117 pieds, [illegible] pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue [illegible] 120 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2.

2. Le lot No 2—32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune sur une profondeur de 118 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 3.

Le lot No 3—32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune sur une [illegible] de 121 pieds 9 pouces 4 lignes du côté du lot No 4.

Le lot No 4—32 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune sur une profondeur de 1[illegible] pieds 4 pouces 7 lignes du côté du lot No 5.

Le lot No 5—32 pieds 4 pouces 1 [illegible] de face à la rue de la Commune sur une [illegible] 1[illegible] pieds 1 pouce 2 lignes du côté du lot No 6.

Les lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Ulla sur 105 pieds de profondeur, le lot No 24 formant encoignure des rues Ulla et Salomon.

Les lots Nos 25, 26, 27 et 28 mesurent chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue Salomon sur une profondeur de 1[illegible] pieds 10 pouces 1 ligne.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison de résidence et une étable avec vaste contenant 42 têtes d'animaux, hangar, deux citernes, etc.

Le tout sera vendu en bloc et d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. E. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de l'année 1887.
19 juin—19 25—juil et 2 9 16 23

Un joli cottage rue du Quartier, No 131

Vente positive pour satisfaire un créancier hypothécaire.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: [illegible] Passage [illegible]—SAMEDI, 25 juin 1887, [illegible] à la Bourse d'Encan Arcade, rue des [illegible]

Un lot de terre mesurant 24 pieds [illegible] rue du Quartier, sur [illegible] pieds de profondeur, entre [illegible] Remparts et St-Claude [illegible] une jolie maison [illegible] en briques [illegible], cuisine, [illegible] chambre à charbon, hydrant, citerne, [illegible] lieux d'aisance, etc.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—[illegible]

Deux îlots de terre situés à Alger et un banc à l'Église du Christ.

Vente de syndic.

James A. Renshaw vs. ses créanciers.

[illegible]

Résidence encoignure des rues Annonciation et Ste. Marie, désignée sous le No 123 rue Ste. Marie.

Vente pour effectuer un partage.

A. Aesaro chevalier contre Eusaie [illegible] de Alfred Bouny Roger.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,553.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur. Bureau coin de Passage de la Bourse et Bienville—[illegible]

Un lot de terre avec encoignure situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Ste. Marie, St André et Laurel, lequel dit forme l'encoignure des rues Ste Marie et Annonciation et mesure 28 pieds de face à la rue Ste Marie sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 123 pieds 10 pouces 5 lignes, ensemble avec les améliorations, désignées par le No 123 rue Ste. Marie. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acheteur et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement définitif garantis par hypothèque et privilège de vendeur.

Les actes de vente passés pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur [illegible]

[illegible]
11 juin—11 18 25—2 9, 16 juil

Jolie résidence en briques à étage rue Dauphine No 191 entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Louis Rieux.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 20,973

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur. Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 juillet 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 24 mai 1887—

La propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et Ste-Anne, lequel lot de terre mesure 31 [illegible] pieds 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 128 pieds 7 pouces de profondeur. Ensemble une jolie résidence en briques à étage ayant au rez-de-chaussée, un grand vestibule, salle double avec porte à coulisse et deux belles [illegible] en marbre, au-dessus quatre grandes chambres à coucher, galeries devant et derrière. Une autre bâtisse en briques à étage ayant cinq chambres, hydrant, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc. Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles d'usage, honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent et le transfert de la police.

L'acquéreur paiera en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1887.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire.
28 mai—28—juin 4 11 18 25—juillet 2

Succession de Thomas Hassan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,801—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Sidney H Hassan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
17 juin—17,22, 28.

CEMENT WORKS.

PAVEMENT en Ciment de Banquettes, Jardins et Magasins réduit à $1 la yarde carrée, et 5 et 10 pour cent d'escompte.

Tombes en monolithe à vendre au Cimetière St. Louis, Esplanade, de $300 à $2500.

A. CHEVALIER,
No. 25 rue Toulouse.
5avril—6m—dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Marie Lee Forsyth, épouse de John W. Black, et John W. Black et autres vs. les Mineurs Charles Henry, Arthur Carter et Ellen Adair Simpson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No. 20,894.

Vente pour opérer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—Le MARDI, 28 juin 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le 16me jour de mai 1887 et signé le 20 mai 1887, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Covington Landing ou Delord, Remparts, Franklin et Euphrosine, et désigné par le No 325. Il mesure 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord, sur 208 pieds du côté le plus rapproché de la rue Remparts et 205 pieds de l'autre côté.

2° Un autre terrain et les améliorations qui s'y trouvent, même district et carré d'îlet, désigné par le No 326 et mesurant 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord, sur 205 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Remparts, et 202 pieds de l'autre côté, mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un et deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, souscrits par eux à leurs propres ordres et endossés par eux; billets qui devront être divisés en coupons si on le requiert et datés du jour de l'adjudication et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final. Les actes de vente contenant toutes les clauses usuelles de garantie, celle aussi de non aliénation, honoraires d'avocat, 5 pour cent du montant de la vente, assurés en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie, capital et intérêt. Les bâtisses devront être toujours assurées contre l'incendie jusqu'au paiement des billets et la police d'assurance transférée et livrée aux détenteurs des dits billets autre garantie du paiement des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887, et un dépôt de dix pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mai—27—juin 3 11 18 25 au 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John B Croquine.

No 15,248, Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 7 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 31 mai 1887, devra vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après.

Deux terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinq District de cette ville, dans l'îlet borné par la propriété [illegible], les rues St George, Edmond et Green, désignés comme lots Nos 5 et 6, mesurant chaque 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Edmond sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 5 forme le coin des rues Edmond et St George.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1887 et il paiera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant H. Dowling, notaire.

Aussi, en même temps et au même endroit, tous les meubles de maison et effets mobiliers de la dite succession, incluant 5 vaches, 2 cochons, charrettes, volailles, etc., d'après un inventaire en [illegible].

Conditions—Comptant.
5juin—5 11 18 25—juil. 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Susan A. Simpson et autres vs. les enfants mineurs Charles Henry, Arthur Carter, Ella Rebecca et Ellen Adair Simpson, et la mineure Clara G. Dorr.

No 20,893—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MARDI, 28 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 16me jour de mai 1887 et signé le 20 mai 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Covington Landing ou Delord, Remparts, Franklin et Euphrosine, [illegible] le No 7 et mesurant 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord, sur une profondeur de 214 pieds du côté supérieur et 211 en côté inférieur.

2° Un terrain situé dans les mêmes district et carré d'îlet, désigné par le No 323, [illegible] pieds de [illegible] Covington Landing ou Delord sur 211 pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue des Remparts, et 208 pieds de profondeur du côté opposé.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit [illegible]

[illegible]

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mai—27—juin 2 11 18 25 au 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de coin pour épicerie,

à l'encoignure des rues Lafayette et Howard, et le cottage adjacent près du dépôt du chemin de fer Valley.

Interdiction de Mme Mary Hart.

No. 19,643—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mai 1887, il sera vendu à l'encan la propriété décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Perdido, Howard et Freret, plus amplement décrite comme suit, à savoir:

1° Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Lafayette, Howard et Perdido, et mesure 21 pieds de face à la rue Lafayette, 21 pieds 8 pouces de face à la rue Perdido, 125 pieds de profondeur et de face à la rue Howard et 123 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 2.

Les améliorations de l'encoignure comprennent une épicerie à un étage, avec une bâtisse dans le fond à deux étages et un cottage double à un étage connu par le No 211 rue Howard.

2° Un cottage à un étage No 306 rue Lafayette. Le terrain mesure 17 pieds 5 pouces de face à la rue Lafayette, 16 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido, 118 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 3, et à peu près 117 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 1.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit d'un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, garanti par privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des prix de leurs enchères, toutes les taxes dues et exigibles en 1887 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire.
22 mai—22 28—juin 4, 11, 18 25

Succession de Delia Dullanty,

femme décédée de Henry W. Pfeffer.

No 21,061—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mai 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un quart d'îlet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de cette ville, désigné comme l'îlet No 42, borné par l'avenue Broadway, les rues Chestnut, Esther et Wall. Étant cette portion faisant face aux rues Broadway et Esther, mesurant 120 pieds de face à la rue Esther sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Broadway.

Conditions—$1300 comptant, et la balance à un an de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues durant 1887 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
25 mai—25, 28—juin 4, 11, 18, 25—juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sophia Quibbermann vs. Katharina Nienmuller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,096.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juin 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:

Premièrement—Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Ste Marie, Religieuses, Rousseau et Félicité, et désigné par le No six sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, le 31 mai 1847, déposé en le bureau de L. R. Kenny, notaire. Le dit terrain mesure environ vingt-six pieds onze pouces de façade rue Ste-Marie, entre les rues Religieuses et Rousseau, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq et demie lignes, entre parallèles—mesure américaine.

Deuxièmement—Un morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges et dépendances qui en font partie, dans le carré d'îlet ci-dessus décrit et mesurant environ sept pieds dix pouces et six lignes, plus ou moins, de façade rue Rousseau, entre les rues Félicité et Ste Marie, sur une profondeur d'environ cinquante-trois pieds trois pouces sept lignes, plus ou moins, et contigu dans le fond au terrain premièrement décrit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27mai—27 juin 3 10 17 24 28

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers. Meubles en bois de rose et chêne des fabriques de Siebrecht et McCracken.

Tapis, Glaces, Montre et Chaise, Porte-Chapeaux, Abat-jour, etc., Comptoir pour ouvrir les huîtres et Armoire pour cigares.

Succession de J. B. Couret, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—Le MERCREDI 29 juin 1887 à 10 1/2 A. M. au local 394 rue du Canal, entre les rues Johnson et Prieur, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 20 mai 1887, dossier No. 21,075 pour compte de la succession de John B. Couret, décédé, il sera vendu à l'encan:

Tout le contenu de la résidence ci-dessus d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

Les meubles peuvent être vus seulement le jour de la vente.
17 juin—17 21 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un magasin en briques de valeur et à trois étages, No. 81 rue Front et 80 rue Fulton.

Coin des rues Front et Lafayette.

John T. Moore Jr. vs. Mary Hudson, tutrice naturelle et al.

A l'encan. Pour un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 3 mai 1887 et signé le 9 mai 1887, Dossier No. 20,028, dans l'affaire de John T. Moore, Jr. vs Mary Hudson, tutrice, [illegible] et al. Aussi en vertu d'un autre ordre du même honorable juge [illegible], en date du 20 mai 1887, [illegible] d'un jugement et ordre de l'honorable juge de paroisse de la paroisse de Franklin, [illegible] St. Martin, en date du 14 mai 1887 à l'encan, il sera vendu.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, [illegible] et Lafayette, désigné comme lot No 16, [illegible] 23 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de 117 pieds 7 lignes sur la ligne du côte du lot No 15 [illegible] près de la rue Poydras, et une profondeur et à la rue Lafayette du 117 pieds 2 pouces et 5 lignes.

Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'encan [illegible].

Les améliorations comprennent un magasin [illegible] en briques à trois étages, [illegible] connu comme Hotel des Étrangers, cuves, etc.

Conditions—Pour une [illegible] indivise de la propriété [illegible] et balance [illegible]

[illegible]

[illegible] J. Wolfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 mai—22 27—juin 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de résidence de valeur No 391 rue Canal.

entre Prieur et Johnson, [illegible] T. Gibtods, juge J. Voorhies, Hon. John Fitzpatrick et autres.

Succession de John B. Couret, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, [illegible] No 13 rue Carondelet—SAMEDI [illegible] 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, [illegible]

[illegible]

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un intérêt indivis dans la bâtisse en briques à trois étages, No 150 rue Royale.

Succession de [illegible], décédé.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—[illegible]

Le septième (1/7) indivis intérêt d'un terrain [illegible] rue Royale, sur une profondeur de 125 pieds.

[illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur payant en outre le paiement des taxes de 1887.

L'acte de vente pardevant George C. Preot, notaire aux frais de l'acquéreur.
5 juin—5 12 19 26—3 juil.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Auguste Paul, Peter Odenwald vs. Henrietta Odenwald et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 20,[illegible].

Vente pour opérer un partage entre héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 7[illegible] rue [illegible]—SAMEDI 9 [illegible] 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magazine, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 17 mai 1887 et signé le 25 mai 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] Deuxième District de cette ville, dans le [illegible] No 4 du carré d'îlet No 21, borné par les rues Galvez, Bienville, Miro et Conti, mesurant 27 pieds 4 pouces de façade rue Galvez sur 118 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles, conformément à un plan de A. D'Hémécourt, daté du 16 juillet 1853, et déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Cette propriété est celle qu'avait acquise par achat M. Louis Mathé, ainsi qu'il appert d'un acte pardevant R. J. Kett, ancien notaire, en date du 23 mars 1871.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887, en sus du prix de l'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux de la vente.

L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 juin—4 11 18 25 juil 2 9

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence en bois, à deux étages, avec porte cochère.

Cleveland Avenue, adjacente à la demeure et au magasin du Dr Lelmant, au coin des rues Gasquet et Claiborne.

Succession de Michael Duffy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,015.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Girardey, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 25 juin 1887 à midi à la Bourse d'encan de l'Arcade, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre signé le 16 mai 1887, et à un ordre supplémentaire en date du 20 mai 1887, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La maison de résidence en bois à deux étages désignée par le No [illegible] rue Gasquet, dans le carré d'îlet borné par les rues Gasquet, aujourd'hui Avenue Cleveland, Claiborne et Robertson. Le dit terrain mesure 25 pieds 6 pouces et 94/100 à une [illegible] de la dite rue Gasquet aujourd'hui Cleveland Avenue, sur 106 pieds 6 90/100 de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, passages et privilèges y appartenant. Sa situation centrale est admirable la rend convenable comme résidence ou pour le commerce à cause de sa proximité au marché Claiborne, aux écoles, églises, chemins de fer urbains.

Conditions—1/3 ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur à ordre garantis par lien du vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant MM. Woulfe & Rouen, notaires, aux frais de l'acquéreur.
24 mai—24,28—juin 4,11,18,25

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Lot de terre vacant rue Vallette.

Succession de Frank Silva.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 15,459.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 1[illegible] rue Bourbon—SAMEDI 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 1er juin 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 80 borné par les rues Vallette, Chestnut, Alix et Eliza, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Vallette, sur 157 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
4 juin—4 11 18 25—2 9 juil

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Propriété cottage à deux corps de logis, No 291 rue Dryades.

Dans l'affaire de W. H. Lewis Jr. vs. W. H. Lewis Sr. et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 19,413.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet, SAMEDI 2 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu et conformément à un jugement rendu le 6 février 1887 et signé le 10 février 1887 par l'Hon. Judge F. A. Monroe, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, Dossier No 19,413 dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan.

Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, [illegible], désigné par le No 25 sur un plan dressé [illegible], la façade des lots 14 et 15 [illegible]

[illegible]

Actes de vente pardevant James Zacharie, notaire, aux frais de l'acquéreur.
[illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés améliorées dans le Premier et Quatrième Districts.

Succession de Jules Vintor.

No. 21,131—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI [illegible] 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, [illegible] de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible] No 362 rue Lafayette [illegible]

[illegible]

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit [illegible]

[illegible]
7 juin—18 2[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions du Cotton Exchange.

Gilbert H. Green vs ses créanciers.

[illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 25 juin 1887, à midi, [illegible]

[illegible] New Orleans Cotton Exchange.

Conditions—Comptant avant le transfert.
12 juin—12 18 19 24 25

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR WARREN HOMES, Encanteur—MERCREDI, [illegible] juin 1887, à 2 heures p. m., à la Bourse [illegible]

[illegible]

[illegible] Rivière Rouge, contenant 48 56/100 acres.
25 mai—Un an seulement 20 jrs

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage de propriétés de valeur dans le Troisième District.

Splendidement située, excellent voisinage.

Mlle F. Louise Audry vs. Mme E. L. Nuner et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 20,975.

—Aussi—

Succession de Claude V. Audry.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 6,5[illegible].

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau, No 14 rue de Chartres—SAMEDI, 2 juillet 1887, à la Bourse d'encan Arcade, en vertu d'un jugement en partage rendu le 16 mai 1887, par l'Hon. W. T. Houston, dans la première affaire ci-dessus décrite, aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, No 6,5[illegible] en date du 25 mai dans l'affaire de la succession de Claude V. Audry, il sera vendu—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Robertson, Claiborne, Kerlerec et Columbus, désignés comme lots A et B, les dits lots ont subdivisés par les lots désignés par les Nos 87 et 88 dans le dit ensemble en partage, et le retour de vente de la dite succession.

1° Le lot A mesure au pied américain, 32 pieds 11 pouces [illegible] de face à la rue Robertson, [illegible] sur le côté vers la rue Columbus, 31 [illegible] sur la ligne du fond et 129 [illegible] sur le côté vers le lot A.

Les améliorations sur le lot comprennent un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises avec quatre chambres, belles salle, cuisine, une galerie et une cave, aussi des arbres fruitiers.

2° Le lot A mesure au pied américain, 31 pieds de face à la rue Robertson, 119 [illegible] de profondeur sur le côté vers le lot B, 128 [illegible] sur le côté vers la rue Kerlerec et 32 [illegible] sur la ligne du fond. Le tout conformément à un plan fait par Arthur De Armas, député voyer de [illegible] 20 mai 1887, déposé en mon bureau, sur lequel les dimensions en mesure française peuvent être vues.

Toutes les mesures ci-dessus correspondent avec la mesure française, marquées en encre rouge sur le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou le tout comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues en 1887 et un dépôt de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant F. A. Bakewell, notaire, aux frais des acquéreurs.
29mai—29—5 12 19 26 juin—2 juil

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Frederick Loper vs ses créanciers—No 19,87[illegible]—Division B—Cour—Qu'une réunion des créanciers de Frederick Loper, insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 27me jour de juin 1887, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes et conditions de la vente des propriétés décrites dans la pétition en cession dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 13 juin 1887.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—21 en 10 j

Succession de E. Lampi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,549—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 juin—16,21,25